



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	WAGRAM TERMINAL
Adresse de l'établissement :	72 QUAI JACOUTOT 67000 STRASBOURG
Activité de l'établissement :	Le dépôt WAGRAM TERMINAL de Strasbourg stocke des produits finis de consommation courante (essences et gazoles utilisés comme carburants automobiles, gazole non routier pour les tracteurs et engins de chantier, fiouls utilisés comme combustible de chauffage) pour le compte de ses clients. Les produits viennent des raffineries du sud de la France ou de la zone Amsterdam-Rotterdam-Anvers. Les produits appartiennent à des clients comme des grandes surfaces, des négociants et des compagnies pétrolières.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	Les installations de stockage et installations connexes peuvent générer en cas d'accident majeur des effets (thermiques ou de surpression) sur la zone Industrielle Portuaire côté Kehl en Allemagne.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Les effets susceptibles d'être générés à l'extérieur du site en cas d'accident majeur sont de plusieurs natures : incendie, explosion, et pollution,

Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	Les principaux scénarios d'accidents pouvant survenir sur le site WAGRAM TERMINAL de Strasbourg sont : - un épandage accidentel sur un réservoir ou un appontement de chargement/déchargement avec ou sans départ de feu, - une explosion d'une capacité de stockage. Les installations du dépôt font l'objet d'un programme d'inspections et de maintenances périodiques. Des mesures de prévention des risques permettent de s'assurer du bon fonctionnement des installations et de prévenir un incident. Le site fait l'objet d'un Système de Gestion de la Sécurité qui encadre notamment des procédures et modes opératoires d'exploitation et de sécurité, afin de garantir la maîtrise des risques sur les installations. Le site est exploité par du personnel formé aux risques inhérents aux installations ainsi qu'aux produits manipulés, et apte à assurer la gestion des situations d'urgence. Le dépôt est gardienné et du personnel exploitant est d'astreinte. Un Plan d'Opération Interne définit les fiches réflexes à suivre en cas d'incident ou les moyens de lutte contre l'incendie à mettre en œuvre en cas de départ de feu sur les installations. Il fait régulièrement l'objet d'exercices.
---	---